

Programme de la Formation

## MAÎTRISER LE DUME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

0,50 jour soit 3.3 heures de formation

---

### CONTEXTE GÉNÉRAL

La formation peut être suivie en présentiel ou à distance en visio-conférence.  
Si vous souhaitez l'organiser en intra-entreprise merci de nous contacter.

### PUBLIC CIBLE

Architectes et leurs collaborateurs, acteurs du cadre de vie

### PRÉREQUIS

Maîtriser les règles en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Nous pouvons mettre à votre disposition un ordinateur PC portable.

A l'issue de la formation, chaque stagiaire recevra un support des différents points de la formation par voie électronique.

Module

## MAÎTRISER LE DUME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

0,50 jour soit 3.3 heures de formation

---

**Modalité d'apprentissages :**

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Savoir créer et remplir son DUME
- Savoir le modifier et le réutiliser
- Connaître son utilité
- Acquérir les règles de la dématérialisation

### FORMATEUR(S)

BRATEAU Céline - Expérience de 15 ans dans l'industrie et 8 ans dans le bâtiment spécialisée dans les marchés publics

### OUTILS PÉDAGOGIQUES

Vidéo projecteur, connexion internet, tableau blanc ou paper-board, PC fourni.  
Powerpoint de la formation – Cas pratiques.

## PROGRAMME

### 1. QU'EST-CE-QUE LE DUME ?

#### Définir le DUME et son utilité :

- Est-il obligatoire ?
- Le Dume remplace-t-il les autres formes de la candidature (DC1, DC2, etc...)
- Connaître ses obligations (analyser le règlement de consultation)
- Comprendre les fonctionnalités et quand utiliser le DUME
- Quel est le lien entre le service DUME et l'ancien dispositif « Marchés Publics Simplifiés » (MPS) ?

### 2. L'UTILISATION DU DUME

#### Mettre en place les pièces de la candidature avec le DUME

- Constituer un coffre-fort électronique
- Utiliser le Service DUME
- Créer un DUME et le réutiliser
- Le DUME doit-il être signé et électroniquement ?
- Intégrer le DUME à la réponse

**Exercice** : remplir le dume sur la plateforme <https://dume.chorus-pro.gouv>

### 3. LE DUME CO-TRAITANTS ET SOUS-TRAITANTS

- Déclarer un ou plusieurs co-traitants sur le DUME
- Déclarer un sous-traitant sur le DUME